



MAIRIE DE

St Vincent de Barbeyrargues

34730

**REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

Arrêté n° 2025/34

**Circulation et stationnement
interdits pour la Fête Locale –
Parcours taurin**

Monsieur le Maire de la Commune de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES,
VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2
et L. 2213-1,

CONSIDERANT l'organisation de la fête locale de la commune de Saint Vincent de
Barbeyrargues qui aura lieu du 3 au 7 juillet 2025, et le parcours taurin 2025 avec
déviation de circulation suivant le plan ci-annexé,

CONSIDERANT la livraison le vendredi 27 juin 2025 de barrières taurines pour la
sécurisation du parcours taurin, et la livraison et l'export de tout matériel nécessaire
à l'organisation et au bon déroulement de la fête locale,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits sur :

*** la place aux jeunes, le parking à côté du monument aux morts et le long du puits
Rue des Ecoles :**

- du Jeudi 26 Juin 2025 à 20 h 00 au Mercredi 9 Juillet 14 h 00 en raison de livraison
de barrières taurines et leur présence, installées pour la fête du village.

*** la place de St Vincent :**

- du Vendredi 27 Juin 2025 à 20 h au Mercredi 9 Juillet 2025 à 14 h 00 en raison de
la présence de matériels installés pour la fête du village.

*** la Rue des Ecoles entre le parking des écoles et la rue de la Calade :**

- le Jeudi 3 Juillet 2025 de 18h30 à minuit en raison de l'apéritif d'ouverture de la
fête du village.

*** la rue des Ecoles - la rue des Aires partiellement - la rue de la Calade – la route de
Prades (du rond-point jusqu'à la hauteur du n°444 route de Prades) :**

- Vendredi 4 Juillet 2025 de 18 h 00 à 21 h 00,

- Samedi 5 Juillet 2025 de 11 h 00 à 14 h 00 et de 17h 00 à 20 h 00,

- Dimanche 6 Juillet 2025 de 11 h 00 à 14 h 00 et de 17h 00 à 20 h 00.

*** l'avenue des Cévennes :**

- Vendredi 4 Juillet 2025 de 17 h 00 jusqu'au lendemain à 02 h 00,

- Samedi 5 Juillet 2025 de 11 h 00 à 15 h 00 et de 17 h 00 jusqu'au lendemain à 02
h 00,

- Dimanche 6 Juillet 2025 de 11 h 00 à 15 h 00 et de 17 h 00 jusqu'au lendemain à
02 h 00,

- Lundi 7 Juillet 2025 de 15 h 30 jusqu'au lendemain à 02 h 00.

ARTICLE 2 : Une déviation de circulation sera mise en place durant les parcours taurins suivant le plan ci-annexé, comme suit :

- En arrivant d'Assas, au rond-point via le chemin de Clapiers, le chemin de Bellevue et sortie sur la route de Prades
- En arrivant de Prades-le-Lez par la route de Prades via le chemin de Bellevue, le chemin de Clapiers jusqu'au rond-point pour prendre direction Assas.

ARTICLE 3 : La Secrétaire Générale de Mairie, Monsieur le Président du Comité des Fêtes, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Jacou-Clapiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente notification par courrier postal (6 rue Pitot - 34000 MONTPELLIER) , Téléphone : 04-67-54-81-00 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 : Ampliation adressée au Préfet.

Fait à ST VINCENT DE BARBEYRARGUES
Le 23 juin 2025
Monsieur le Maire,
Frédéric CAUSSIL

